

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – qui, quoi, où, quand

Le club La Cavale du Fou organise le « Festival -1800 de Château-Gontier-sur-Mayenne Hiver 2026 » à la Salle Choiseau-Pont-Perdreau au 5, rue de Château-Gontier – Azé – 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne le dimanche 1^{er} mars 2026.

Article 2 – règles du jeu, Fédération Française des Échecs (FFE) et Fédération Internationale des Échecs (FIDE)

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son dernier congrès. Tout au long du tournoi, les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout point non évoqué dans le présent règlement ou pour tout ce qui n'est pas précisé. L'organisateur reste souverain dans le cadre des règlements de la FFE et de la FIDE.

Article 3 – structure des tournois et affectations des joueurs dans les tournois

Le Festival consiste en une série de 6 tournois de 6 à 8 joueurs – et 3 rondes – qui se rencontrent en système suisse. Les joueurs peuvent être amenés à se rencontrer en toutes rondes dans le cas d'un tournoi avec seulement 4 joueurs. Pour déterminer le tournoi dans lequel placer un joueur, il est fait une liste ordonnée par elo décroissant des joueurs. La liste est ensuite coupée en 6 parties, pas obligatoirement égales en nombre de joueurs, de façon à obtenir des tournois les plus homogènes possibles en terme de niveau de jeu des joueurs concernés. L'organisateur se réserve le droit de placer un joueur non classé à l'endroit de la liste triée qui lui semblera le plus approprié et exceptionnellement un joueur classé dans un autre tournoi que celui où il aurait dû se trouver.

Il y a un 7^e tournoi non homologué à 8 joueurs maxi pour lequel des explications supplémentaires sont fournies plus bas.

Article 4 – horaires, cadence

- pointage entre 9h25 et 9h40
- rondes à 10h00, 13h15 et 15h30
- annonce des résultats dès que possible à la fin de la 3^e ronde

En cas de force majeure, les organisateurs en accord avec l'arbitre, se réservent le droit de modifier les horaires. Un joueur peut avoir jusqu'à 20 minutes de retard au début de la partie. Au-delà la partie est perdue par forfait. La cadence de jeu est de 50 minutes plus 10 secondes par coup. Les parties jouées comptent pour le classement Elo FIDE.

Article 5 – inscription au Festival, visualisation de la liste des inscrits

<https://www.chessmooc.org/web/PUCE-ins/tournoi.php?id=229>

Article 6 – ce qu'il est demandé aux joueurs de faire tout de suite après la fin d'une partie

À l'issue de chaque partie, les deux joueurs signent leurs feuilles de parties et indiquent clairement leur propre score (1 ou 0,5 ou 0) dans la colonne correspondant à leur couleur et sous leur dernier coup joué. Puis ils signent sous leur score, échantent leurs feuilles de partie et font de même sur la feuille de l'autre joueur. Ils entourent également le nom du vainqueur en haut de la feuille. Les deux noms sont entourés en cas de partie nulle. Ils remettent le matériel en place sur l'échiquier. Le vainqueur – ou celui qui a les Blancs en cas de partie nulle – remet les originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage où le résultat sera enregistré.

Article 7 – calcul du classement dans chaque tournoi

Le classement final est établi par l'addition des points de partie. Pour départager les ex-æquo, on utilisera dans l'ordre les systèmes de départage respectivement nommés « Cumulatif » puis « Buchholz Tronqué » puis « Nombre de Victoires ». En cas de tournoi toutes rondes, on utilisera le « Sonnenborn-Berger » puis le « Nombre de Victoires ».

Article 8 – appareils électroniques

L'usage des téléphones portables et montres connectées est interdit. Ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac qui doit rester au même endroit dans la salle de jeu tant que la partie n'est pas terminée sous peine de perte de la partie en cours pour le joueur fautif. Un aménagement est possible pour un joueur devant assurer une astreinte téléphonique dans le cadre de son activité professionnelle.

Article 9 – droits d'inscription

Les droit d'inscription sont de 8 € par adulte et 4 € par jeune pour les tournois homologués.

Article 10 – cas particulier du tournoi non homologué

Ce tournoi sera traité de la même façon que les tournois homologués à l'exception de ce qui suit :

- une licence B suffit. Un joueur non-licencié peut également participer et est encouragé à le faire. C'est pour tous la possibilité de tester le jeu en parties lentes à moindre frais (par exemple, 4 € l'inscription pour un adulte seulement, au lieu de 49 € si prise de licence A + 8 € d'inscription).
- inscription au tournoi à moitié prix, adulte 4 €, jeune 2 €
- il est proposé au joueur de noter ses coups sur une feuille de partie mais ce n'est pas obligatoire

M. Bertrand Bauzon
Trésorier de La Cavale du Fou
Organisateur

M. Éric Aumont
Arbitre Open 2^e niveau
Arbitre